



Conseil municipal du 2 octobre 2023 Liste des délibérations

2023-06-01	Convention avec la mairie d'Argentan – Utilisation de la fourrière
2023-06-02	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2022 – Service d'eau Aubry en Exmes
2023-06-03	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2022 – Service d'eau Saint Pierre la Rivière / Omméel
2023-06-04	Décision modificative n°3 du budget principal
2023-06-05	Décision modificative n°1 du budget annexe du service d'eau d'Aubry en Exmes
2023-06-06	Décision modificative n°2 du budget annexe du service d'eau Saint Pierre la Rivière / Omméel
2023-06-07	Cadence des amortissements
2023-06-08	Marché 2023-008 – Réalisation d'un lotissement communal sur la commune déléguée de Fel
2023-06-09	Fixation du prix – Lotissement communal de Fel
2023-06-10	Création d'un budget annexe « Lotissement communal de Fel »
2023-06-11	Vente aux enchères par le Domaine des biens mobiliers réformés de la collectivité

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

... 3 OCT. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

... 23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BOURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-01

Convention avec la mairie d'Argentan – Utilisation de la fourrière municipale

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,

Vu l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui précise que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune,

Considérant que la commune ne dispose pas de fourrière municipale adaptée,

Considérant que la mairie d'Argentan dispose d'une fourrière municipale permettant d'accueillir les chiens en divagation, y compris les chiens catégorisés,

Considérant que la mairie d'Argentan peut faire bénéficier aux communes voisines qui en feront la demande des installations et des services de sa fourrière, moyennant une participation annuelle de 0.75 € par habitant (base population légale / population totale),

Considérant que la fourrière municipale est ouverte tous les jours du lundi au vendredi et dispose d'un service d'urgence,

Considérant que la mairie d'Argentan se charge de toutes les formalités administratives (tenue du registre réglementaire, recherche des propriétaires, surveillance vétérinaire, devenir des animaux),

Vu la délibération n°2023-01-02 du 7 février 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer avec la mairie d'Argentan une convention d'utilisation de fourrière municipale,

Considérant que la convention arrive à échéance le 31 décembre 2023,

Considérant le projet de renouvellement de convention avec la mairie d'Argentan,

A l'unanimité,

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la mairie d'Argentan la convention d'utilisation de fourrière municipale pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2024

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET



Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 
ID : 061-200066256-20231002-2023_06_01-DE

GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

~~23 OCT. 2023~~

Et publication ou
affichage ou
notification le :

~~23 OCT. 2023~~

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BOURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-02	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2022 – Service d'eau Aubry en Exmes
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (R PQS) d'eau potable.

Le service d'eau d'Aubry en Exmes est une compétence communale et a réalisé le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'année 2022.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de

l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité,

DELIBERE

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable d'Aubry en Exmes

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231002-2023_06_02-DE

S'LO



GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :
... 3 OCT. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :
... 23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-03	Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2022 – Service d'eau Saint Pierre la Rivière / Omméel
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le service d'eau de Saint Pierre la Rivière / Omméel est une compétence communale et a réalisé le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'année 2022.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de

l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité,

DELIBERE

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Saint Pierre la Rivière / Omméel

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231002-2023_06_03-DE

 S2LO



GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

... 11 OCT. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

... 23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BOURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-04

Décision modificative n°3 – Budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,
Une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables au budget primitif 2023 liées aux amortissements.

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE la décision modificative suivante au budget primitif 2023 :

INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre	Libelle	Dépenses	Recettes
28031	01	Frais d'études	14323	
28033	01	Frais d'insertion	224	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-15708
28031	040	Frais d'études		-5000
28041412	040	Batiments et installations		100
28041513	040	Projet d'infrastructures d'intérêt national		9500
28088	040	Autres immobilisations incorporelles		500
28121	040	Plantations d'arbres		45
28128	040	Autres agencements et aménagements		2500
281311	040	Batiments administratifs		300
281312	040	Batiments scolaires		3500
281318	040	Autres bâtiments publics		20000
281321	040	Immeubles de rapport		9300
281328	040	Autres bâtiments privés		-19500
281351	040	Bâtiments publics		-3600
281352	040	Batiments privés		3600
28151	040	Réseaux de voirie		-500
28152	040	Installations de voirie		1000
281534	040	Réseaux d'électrification		700
281538	040	Autres réseaux		-4000
281561	040	Matériel roulant		14100
2815731	040	Matériel roulant		30600
2815738	040	Autres matériels et outillage		-34400
281578	040	Autre matériel technique		-600
28158	040	Autres installations, matériels et outillages		1000
281752	040	Installation de voirie		200
281758	040	Autres installations, matériels et outillages		420
2817848	040	Autres matériels de bureau		-6000
28181	040	Installations générales, agencements divers		-400
281838	040	Autres matériels informatiques		-2500
281848	040	Autres matériels de bureau		7270
28185	040	Matériel de téléphonie		1620
28188	040	Autres		500
Total investissement			14547	14547
FONCTIONNEMENT				
023	023	Virement à la section de fonctionnement	-15708	
6811	042	Dotations aux amortissements	30255	
7811	042	Reprises sur amortissements		14547
Total Fonctionnement			14547	14547
Total DM			29094	29094

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231002-2023_06_04-BF

S²LO



GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :
... - 3 OCT. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :
... 23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BOURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-05

Décision modificative n°1 – Budget annexe service d'eau Aubry en Exmes

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,
Une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables au budget annexe du service d'eau d'Aubry en Exmes 2023 liées aux amortissements.

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE la décision modificative suivante au budget primitif 2023 :

INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre	Libelle	Dépenses	Recettes
21561	21	Service de distribution d'eau	-9220	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-9583
28128	040	Autres terrains		363
Total investissement			-9220	-9220
FONCTIONNEMENT				
023	023	Virement à la section de fonctionnement	-9583	
605	011	Achats d'eau	8000	
658	65	Charges diverses de gestion courantes	120	
6811	042	Dotations aux amortissements		363
701249	014	Reversements agence de l'eau	1100	
Total Fonctionnement			0	0
Total DM			-9220	-9220

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 
ID : 061-200066256-20231002-2023_06_05-BF



GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... - 3 OCT. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... 23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-06

Décision modificative n°2 – Budget annexe service d'eau Saint Pierre la Rivière / Omméel

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,

Une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables au budget annexe du service d'eau de Saint Pierre la Rivière / Omméel 2023 liées aux intérêts de la ligne de trésorerie, de l'achat d'eau et du prix de l'achat de l'eau.

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE la décision modificative suivante au budget primitif 2023 :

INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre	Libelle	Dépenses	Recettes
Total investissement			0	0
FONCTIONNEMENT				
605	011	Achats d'eau	20000	
6061	011	Fournitures non stockable	6000	
6615	66	Intérêts des comptes courants	5100	
678	67	Autres charges exceptionnelles	-31100	
Total Fonctionnement			0	0
Total DM			0	0

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 061-200066256-20231002-2023_06_06-BF

S'LO



GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

- 3 OCT. 2023
Et publication ou
affichage ou
notification le :

23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BOURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-07	Cadence des amortissements
---------------	----------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Vu la délibération n° 2023-02-01 du 27 mars 2023 fixant la durée d'amortissement des immobilisations corporelles,

Considérant qu'il convient de modifier cette délibération pour y intégrer l'amortissement des immeubles de rapport, des constructions sur le budget principal ainsi que l'amortissement des frais d'études sur les budgets annexes des services d'eau,

A l'unanimité,

DELIBERE

RAPPORTE la délibération n°2023-02-01 du 27 mars 2023

FIXE les cadences d'amortissement selon le plan d'amortissement suivant pour le budget principal :

- o Logiciels : 2 ans
- o Frais d'études non suivis de travaux : 5 ans
- o Frais liés aux documents d'urbanisme et numérisation du cadastre : 10 ans
- o Voitures : 8 ans
- o Camions et véhicules industriels : 8 ans
- o Mobilier : 10 ans
- o Matériel de bureau électrique et électronique : 5 ans
- o Matériel informatique : 3 ans
- o Coffre fort : 30 ans
- o Installations et appareils de chauffage : 10 ans
- o Appareils de levage / ascenseurs : 20 ans
- o Equipements de garages et ateliers : 15 ans
- o Equipements de cuisines : 10 ans
- o Equipements sportifs : 15 ans
- o Installations de voirie : 20 ans
- o Plantations : 20 ans
- o Autres agencements et aménagements de terrains : 15 ans
- o Bâtiments légers / abris : 10 ans
- o Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques : 20 ans
- o Autres immobilisations corporelles : 15 ans
- o Immeuble de rattachement : 10 ans
- o Constructions : 25 ans

FIXE les cadences d'amortissement selon le plan d'amortissement suivant pour le budget du service d'eau de St Pierre la Rivière / Omméel :

- o Bâtiments : 50 ans
- o Matériel : 10 ans
- o Réseaux : 40 ans
- o Frais d'études non suivis de travaux : 5 ans
- o Frais d'insertion non suivis de travaux : 5 ans

FIXE les cadences d'amortissement selon le plan d'amortissement suivant pour le budget du service d'eau d'Aubry en Exmes :

- o Bâtiments : 50 ans
- o Matériel : 10 ans
- o Réseaux : 40 ans
- o Frais d'études non suivis de travaux : 5 ans
- o Frais d'insertion non suivis de travaux : 5 ans

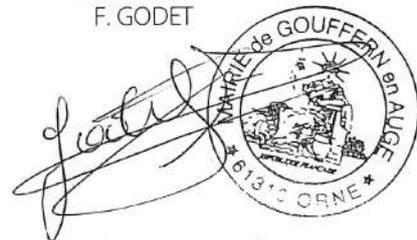
DECIDE d'amortir les subventions sur la même durée que l'amortissement du bien pour lequel elles ont été obtenues

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 061-200066256-20231002-2023_06_07-DE

S'LO



GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... 3 OCT. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... 23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-08	Marché 2023-008 – Réalisation d'un lotissement communal sur la commune déléguée de Fel
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,
Vu la décision du maire n°22-2021 du 7 octobre 2021 retenant l'offre du cabinet Sogeti pour la réalisation de l'ensemble de la viabilisation de la parcelle 161 ZA 91,
Considérant que l'estimatif des travaux de viabilisation s'élève à 350 850.50 € HT,
Vu l'appel d'offre lancé le 20 juin 2023 et paru le 22 juin 2023 dans le journal « Ouest France »,
Considérant que trois offres ont été reçues : entreprise Jardin Cyrille, entreprise Eurovia, entreprise Toffolutti,
Vu l'analyse des offres réalisée par le cabinet Sogeti et présentée à la commission d'appel d'offres le 8 septembre 2023,

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir l'offre suivante :

- Entreprise Jardin Cyrille : 350 091.50 € HT

A l'unanimité,

DELIBERE

RETIENT l'offre de l'entreprise Jardin Cyrille d'un montant de 350 091,50 € HT soit un total de 420 109,80 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes pièces du marché

NOTIFIE le marché à l'entreprise retenue

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231002-2023_06_08-DE

SLO

GOUFFERN EN AUGÉ
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

- 4 OCT. 2023
Et publication ou
affichage ou
notification le :

23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BOURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-09	Fixation du prix - Lotissement communal de Fel
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,
Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain constructible à Fel cadastré 161 ZA 91 - lieu-dit Les Clos,

Face au besoin de logements sur le territoire, il a été décidé de créer un lotissement communal sur une partie de la parcelle communale cadastrée 161 ZA 91,

Considérant le permis d'aménager n° PA 061 474 22 V 0002,

Considérant le coût des travaux pour la viabilisation de cette parcelle,

Considérant la consultation faite auprès des agences immobilières du secteur d'Argentan et de l'office notarial de Chambois pour obtenir une tarification au m2,

A l'unanimité,

DELIBERE

FIXE le prix du m2 du lotissement communal de Fel à 35 € HT le m2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET



Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 
ID : 061-200066256-20231002-2023_06_09B-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

- 3 OCT 2023
Et publication ou
affichage ou
notification le :

23 OCT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-10

Création d'un budget annexe - Lotissement communal de Fel

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,
Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain constructible à Fel cadastré 161 ZA 91 - lieu-dit Les Clos,
Considérant qu'une parcelle de ce terrain va être cédée par la commune de Gouffern en Auge au SDIS de l'Orne pour la création du centre de secours de Gouffern en Auge (en remplacement de celui de Chambois),
Considérant que cette parcelle doit être viabilisée par la commune de Gouffern en Auge,
Considérant le besoin de logements sur le territoire, il a été décidé de créer un lotissement communal sur une partie de la parcelle communale cadastrée 161 ZA 91,

Considérant que le permis d'aménager n° PA 061 474 22 V 0002 comprend 10 lots et la parcelle pour le SDIS de l'Orne,

Vu la réglementation qui prévoit pour ce type d'opération la création d'un budget annexe de lotissement, Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations et que ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Le budget annexe lotissement retracera l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et sera assujetti à la TVA,

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints du 2 mai 2023,

A l'unanimité,

DELIBERE

CREE un budget annexe de comptabilité M 57 dénommé « Lotissement communal de Fel » à compter de l'exercice 2023

PRECISE que ce budget sera voté par chapitre

PREND que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux

DIT que ce budget sera assujetti à la TVA et OPTER pour un régime de T.V.A. à 20% conformément à l'instruction M 57 avec un système de déclaration trimestrielle

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la création de ce budget annexe

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 061-200066256-20231002-2023_06_10-DE

S'LO



GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2023, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 2 octobre 2023 à 10 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
26/09/2023

Affichage :
26/09/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 10
Votants : 12

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

3 OCT. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

23 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Frédéric GODET, 1^{er} adjoint au maire,

Présents : BUCHOUX Eliane, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GUESDON Jean-Luc, LEROY Patrice, POINSIGNON Claudine, ROCHER Serge, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel,

Absents excusés : BURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie ayant donné procuration à GODET Frédéric, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HEUZEY Ludovic, LOTTIN Henriette ayant donné procuration à GAYON Sylvie, MADEC Boris, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SELLIER Alain, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, TOUSSAINT Philippe

Absents : BELTOISE Emmanuel, BURDOISEAU Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, PUMPO Alfonso, SAILLARD Jean- Guy, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne.

Mr Patrice LEROY a été désigné secrétaire de séance

N° 2023-06-11	Vente aux enchères par le Domaine des biens mobiliers réformés de la collectivité
---------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, 1^{er} adjoint au maire,

La commune de Gouffern en Auge est propriétaire de nombreux biens (véhicules, matériels, mobiliers...) qui à ce jour ne sont plus utilisés et/ou non affectés à un usage public mais conservés dans divers lieux de la commune,

Afin de libérer ces espaces, d'assurer une gestion efficace des stocks, il est proposé de recourir au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, et plus particulièrement au commissariat aux ventes de Rennes qui offre la possibilité de vendre ces biens aux enchères (par adjudication ou appel d'offres) en salle, en direct sur internet (site encheres.domaine.gouv.fr), voire en ligne (selon le mode eBay), en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes,

Cette démarche présente plusieurs avantages : service simple, service complet, service rapide et service gratuit.

Il est rappelé :

- qu'en application d'une délibération n°2020-04-03 en date du 5 juin 2020, le Maire est chargé de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- qu'au-delà de 4 600 euros, le conseil municipal est compétent pour décider des conditions de vente.

Vu l'article L 2122-22 10° du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2020-04-03 en date du 5 juin 2020 autorisant le Maire à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Considérant la volonté de la collectivité de favoriser le réemploi des biens dont elle n'a plus l'utilité, de réduire ainsi les rebuts et d'influer sur le développement durable,

Considérant la volonté de créer de nouvelles recettes avec un patrimoine mobilier devenu inutile,

Considérant la volonté d'optimiser les surfaces et/ou volumes de stockage,

A l'unanimité,

DELIBERE

DECIDE de mettre en place une procédure de vente de biens devenus inutiles au sein de la collectivité ;

DECIDE de recourir au service du commissariat aux ventes de Renens, qui est gratuit, pour la vente de ses biens mobiliers qui assure une publicité et une mise en concurrence grâce à son site internet encheres-domaine.gouv.fr ;

DIT que le conseil municipal sera informé des ventes réalisées au moyen des décisions de l'exécutif pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Au-delà de 4 600 euros, le conseil municipal sera compétent pour décider des conditions de la vente ;

REALISE les opérations budgétaires et comptables nécessaires et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire de recettes pour l'encaissement des produits résultant des ventes ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Par délégation,
Pour le maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
F. GODET

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 061-200066256-20231002-2023_06_11-DE

F. Godet

